

Délibération au Conseil de Communauté du vendredi 21 février 2014

Délibérations des 31 mai et 25 octobre 2013 portant sur la mise en oeuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire des contractuels de la collectivité - délibération complémentaire.

En application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, le Conseil de Communauté, dans ses séances des 31 mai et 25 octobre derniers a approuvé le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de ses agents contractuels pour la période de 2013 à 2016.

Le nombre total des agents non-titulaires de la collectivité remplissant les conditions d'accès à ce dispositif y avait été fixé à 305 dont 184 agents de catégorie A, 81 agents de catégorie B et 40 agents de catégorie C.

Après reconsidération de certaines situations, notamment au regard de la déprécarisation de vacataires intervenue au dernier trimestre 2013, 10 agents supplémentaires répondent aux critères d'éligibilité de ce dispositif. Il s'agit de :

- 3 agent de catégorie A – professeur d'enseignement artistique,
- 6 agents de catégorie B – assistant d'enseignement artistique, assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe
- 1 agent de catégorie B – rédacteur

Leurs recrutements doivent être mis en œuvre par des sélections professionnelles. Ils seront intégrés au programme pluriannuel déjà approuvé :

En 2014 :

- les agents de catégorie B – assistant d'enseignement artistique, assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe

En 2015 :

- l'agent de catégorie B - rédacteur
- les agents de catégorie A - professeur d'enseignement artistique

Il est proposé d'ouvrir les emplois complémentaires nécessaires à ces recrutements réservés dans le respect du tableau des emplois de la collectivité, sans surcoût pour cette dernière.

Les frais complémentaires d'organisation des sessions de sélection professionnelles par le Centre de Gestion du Bas-Rhin s'élèvent à 2650 €.

Conformément au décret du 22 novembre 2012 et en complément des délibérations des 31 mai et 25 octobre 2013 après avis du Comité Technique Paritaire du 20 février 2014, le programme complémentaire est proposé à l'approbation du Conseil de Communauté.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
Vu l'avis de la Commission thématique
sur proposition de la Commission Plénière,
après en avoir délibéré,
approuve*

le programme pluriannuel complémentaire d'accès à l'emploi titulaire pour la période de 2013 à 2016,

autorise

les dépenses supplémentaires afférentes aux commissions de sélection et leur inscription aux budgets des années concernées.

**Adopté le 21 février 2014
par le Conseil de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 24 février 2014**

Tableau récapitulatif complémentaire des emplois ouverts dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire des contractuels de la CUS

Filière	Catégorie	Grade	Postes ouverts à la sélection professionnelle
culturelle	A	professeur d'enseignement artistique	3
	B	assistant d'enseignement artistique	5
	B	assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	1
administrative	B	rédacteur	1
			10